



# Assemblée communale rejet du budget 2025 Marsens – 17.12.2024

J'ai rédigé le présent document pour ne rien omettre sur l'implication des Autorités de notre Pays dans le Crime organisé et plus particulièrement ici, la complicité des Autorités communales dans ce qui doit être dénoncé.

Les thèmes que je souhaite aborder au cours de cette assemblée sont les suivants :

## I. Budget 2025

1. De manière « **comptable** » et je précise bien uniquement comptable, après avoir analysé le budget sur le Site de la Commune, je n'ai pas de remarques particulières à formuler.
2. Je constate cependant, qu'en 2023, les comptes laissaient apparaître un bénéfice de plus de CHF 723'000.-. En 2024, le budget prévisionnel faisait état d'un déficit de CHF 69'600.- et vous prévoyez pour 2025, un déficit de plus de CHF 756'000.-.

- ## II.
- Nous savons aujourd'hui que le « monde politique » n'a plus aucune autonomie et obéit à des règles secrètes qui conduisent depuis quelques années à la dégénérescence des Institution. Un récent « Temps Présent » de la RTS <https://swisscorruption.info/justice-factice>, a mis en lumière la trahison des pseudos « élites » responsables d'une situation qui contribue à la précarité de la Population.

Par précarité, entendons :

1. Fin de mois difficiles
2. Un salaire ne suffit plus à faire vivre une famille
3. Même avec deux salaires, une partie des factures ne peuvent pas être payées
4. Les ménages monoparentaux ne peuvent tout simplement pas boucler les fins de mois, sans des privations qui n'auraient pas lieu d'être
5. Etc., etc., etc.

## III. Les membres des Autorités, dès la Commune, sont directement responsables d'une situation qui n'a pas lieu d'être.

1. Comme membres de l'Autorité communale, vous avez des DEVOIRS ! Celui de dénoncer les CRIMES qui vous sont communiqués, fait partie de vos devoirs et obligations, d'une part du fait que l'Autorité communale est l'Autorité pénale de la Commune et qu'à ce titre, si vous n'avez pas la compétence de rendre la Justice, vous avez l'Obligation et le Devoir de transmettre les doléances de vos administrés ou les informations dont vous prenez connaissance, à l'Autorité compétente. C'est une simple application de l'Art. 302 CPP relatif à l'**Obligation de dénoncer**, que vous violez systématiquement.
2. Constatons donc que vous ne respectez pas vos DEVOIRS et OBLIGATIONS et que par votre silence et votre laxisme, vous vous rendez complices des CRIMES commis.

#### IV. Complicité dans le CRIME ORGANISÉ

1. Je ne vais pas détailler ici les accusations portées contre vous, qui peuvent être consultées en détails sur <https://swisscorruption.info/marsens/#budget2025>.
2. Cependant, très brièvement, je dois rappeler qu'au niveau cantonal, ce sont des milliards, voire dizaines de milliards qui échappent chaque année au fisc, dans le seul cadre du blanchiment en cours à la suite de **l'Affaire de Genève. L'Affaire Allseas Group à Châtel-Saint-Denis rapportée par La Liberté du 14.12.2024, dont Gaston Henri BAUDET est administrateur inscrit dans 314 sociétés dans notre base de données, dont les sociétés du Golf de la Gruyère, en fait partie.**

**Allseas Group** vient d'acquérir un terrain au prix de CHF 600.-/m2, alors que la Commune de Châtel-Saint-Denis avait payé CHF 800.-/m2 pour ce même terrain...

3. Qu'on le veuille ou non, **les Communes en paient aussi le prix** et votre obstination à vouloir dissimuler cette situation, met en lumière votre complicité.
4. Vos décisions consistant à abandonner le déneigement de certaines routes privées, soi-disant pour équilibrer le budget, n'en est qu'une preuve de plus... Vous trompez les Citoyens pour dissimuler les CRIMES qui sont commis !
5. Je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler que l'appartenance d'une grande majorité d'élus à des Clubs de services, ou à la Franc-Maçonnerie, et les devoirs du SECRET qui en découlent ne sont pas étrangers au silence des Autorités communales sur les CRIMES qui lui sont dénoncés... Le secret de la « collégialité » va dans le même sens.
6. Par déduction, vous êtes donc complices dans le CRIME ORGANISÉ et vous engagez non seulement votre responsabilité civile personnelle, mais aussi celle de la Commune.

#### V. Proposition de rejet du Budget 2025

1. Par votre comportement en fonction de la situation que je viens de décrire, mais aussi en fonction de l'évolution de la situation économique de la commune relevée depuis 2023 et la dégradation qui en résulte, je ne peux que constater que **vous n'êtes plus légitimés à représenter les Autorités communales et je propose votre destitution.**
2. Par extension, **je propose le rejet de votre budget 2025**, déficitaire de CHF 756'548.90 qui serait assurément positif si les rentrées fiscales ne subissaient pas les conséquences d'une complicité criminelle au sein de l'État.
3. Le Lien <https://swisscorruption.info/justice-factice> met en évidence l'implication des membres des Autorités dans toute la hiérarchie politique jusqu'aux Conseil fédéral et le fait que les Partis politiques planifient et organisent ces CRIMES, sous couvert des Clubs de services et de la Franc-Maçonnerie. Il faut stopper le contrôle de nos Institutions par l'État profond <https://swisscorruption.info/deep-state>

#### VI. Je conclus au rejet de la proposition de budget 2025

Fait à Marsens, le 17 décembre 2024

*Daniel Conus*